



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
9.06.2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/43

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mrs DE GUALY, KOWALCZYK, Mmes CHAILLET, THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mr SOULA  
Mme PESA procuration à Mme TAFELSKI  
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL

**Secrétaire** : Mme TAFELSKI

Objet de la délibération

**REAJUSTEMENT DE  
LA SUBVENTION AUX  
COOPERATIVES  
SCOLAIRES POUR  
2015**

*Rapporteur : Madame Raynal*

Lors de la délibération attribuant les subventions aux associations privées de la commune en date du 30 mars 2015, il avait été octroyé aux cinq coopératives scolaires des subventions basées sur le nombre d'élèves à la rentrée 2014-2015, alors que le calcul doit porter sur le nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Les montants corrigés sont donc les suivants :

Ecole maternelle Louisa Paulin	1 012,50 € soit	+ 13,50 €
Ecole maternelle Marie Curie	729,00 € soit	+ 13,50 €
Ecole primaire Marie Curie	7 912,50 € soit	+ 50,00 €

*Adopté à la majorité  
2 abstentions*

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE le réajustement des subventions attribuées aux écoles comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental